



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Ministère de la culture
Direction générale des patrimoines
et de l'architecture**

**Conseil national de la
Recherche archéologique**

CNRA 2016-2020

Avis du juin 2019

Mesures de protection à envisager pour la conservation des éléments d'art rupestre préhistorique présents dans les chaos gréseux du Bassin Parisien

Le Conseil national de la recherche archéologique a pris connaissance du programme collectif de recherches coordonné par Boris Valentin, professeur à l'université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, sur l'art rupestre préhistorique dans les chaos gréseux du Bassin Parisien.

Le CNRA souligne la grande qualité de ce programme initié en 2018 et sa contribution, à la fois méthodologique et scientifique, à l'étude de l'art rupestre et des expressions artistiques du Paléolithique supérieur et du Mésolithique.

Ce programme apporte un éclairage essentiel sur un patrimoine exceptionnel et fragile qui impose que toutes les mesures de protection puissent être mises en œuvre pour assurer sa conservation, en complément du nécessaire archivage numérique des données entrepris dans le cadre de ce programme de recherche.

Le Conseil souligne notamment la nécessité de mener une réflexion urgente dans l'emprise du massif forestier de Fontainebleau, fréquenté par près de 10 millions de visiteurs, entre les différents usages de la forêt et les impératifs de protection d'un patrimoine archéologique éminemment fragile et vulnérable. De ce point de vue, les orientations du projet culturel de territoire présenté par le conservateur régional de l'archéologie d'Île-de-France portant sur « les derniers chasseurs-cueilleurs dans le sud de l'Île-de-France » et proposant une démarche globale à l'échelle d'un ensemble de sites exceptionnels (Ormesson - Les Bossats, La Grande Paroisse – Pincevent en Seine-et-Marne, l'Art rupestre des chaos gréseux en Seine-et-Marne et Essonne, Etiolles – Les Coudray et Corbeil-Essonnes – les Tarterêts III en Essonne) constitue une démarche appropriée qui nécessite d'être soutenue dans le cadre des axes majeurs du projet que sont, d'une part, le soutien au développement de la recherche et, d'autre part, les démarches coordonnées de conservation et de valorisation.